



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
 » . . . 6 mois, » 2.50
 Etranger . 1 an, » 9.—
 » . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 6⁰⁷ 10⁴⁵ 2²⁸ 5¹⁰ 8⁵² — BULLE, arr. 8⁵⁵ 1³⁰ 4²⁵ 8²⁰ 10⁵⁰

ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.

RÉCLAMES : 30 cent. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

ments sur mesure

dessus, Complots, Redingote, nouveauté, Pantalon d'équi-

Gilets fantaisie.

Grand choix Nouveautés
 eries Anglaise, Française
 et Suisse.

ntillons à disposition.
 n prompte. — Travail soigné.

FLEURY

Marchand-Tailleur

la Bertschy, BULLE.

ommelière.

emande, pour un agréable café
 une sommelière connaissant
 rvice. — S'adresser immédiatement
 ou journal qui indiquera. [1057]

ses publiques.

de santé, les enfants de Mo-
 lliet à Enlil, exposeront en
 nises publiques, au Café Gruyè-
 mbra particulière), le 9 no-
 prochain, dès les 2 heures du
 mmables qu'ils possèdent rièr-
 sone, comprenant maison d'habi-
 ange et écurie en bon état, ainsi
 n 10 poses de terre de première

ta aura lieu en bloc ou séparé-
 conditions qui seront lues avant
 menble avantageusement situé sur
 la foire, conviendrait particu-
 pour un marchand de bétail ou
 ndustrie. (H611B)[1029]

le 9 octobre 1905.
 Pour les enfants :
 LOUIS JOLLIET.

MES CAFÉS

jours fraîchement grillés
 chaque semaine. [160]
 a livre depuis 0,80 cent.

MAGASIN

Louis Treyvaud
 Grand'Rue 38, BULLE.

te d'immeubles

le 30 octobre 1905, de 2 à 4
 près midi, la Ville de Bulle
 à vendre aux enchères publiques,
 et de Ville, une partie des im-
 ms Ducau, situés rue de la Slonge,
 ang à transporter, une partie du
 lequel elle est construite et le jar-
 [1060]
 nditions de mises déposeront au
 e ville, dès le samedi 21 octobre.
 Le Secrétariat communal.

ente de bois

cyres : Samedi 4 novembre :
 is se pin, 2 billes hêtre, 20 carons
 hêtre et sapin et 60 tos de bois
 (H640B)[1067]
 z-vous, 9 heures, ferme Yerly.
 Inspecteur-forestier de la Gruyère.

n demande

un fort jeune homme actif
 ppreni fromager.
 er à Edouard ETIENNE, froma-
 émont près la Brévine (canton
 (H7F)[1070]

A vendre :

une bonne jument noire
 de 4 ans, des Franches-Monta-
 gnes, garantie franche de tout
 chez M. Clément PERROUD,
 igne près Vuisternens. [1065]

ns de table du Tessin

premier choix.
 issette d'env. 5 kg. Fr. 2.—
 id. » 10 » 3.50
 id. » 15 » 5.—
 poste c. remboursement.
 s tessinois pr. faire du vin
 00 kg. en corbeilles à Fr. 20.—
 n gare de Lugano (H42130)[1066]
 Stefano Notari, Eugano.

SSON FRÈRES, IMP-ÉDITEURS — BULLE

BULLE, le 31 octobre 1905.

Le chèque postal.

Le Conseil fédéral a décidé, ces jours derniers, que la nouvelle loi sur les chèques et virements postaux fonctionnera à partir du 1^{er} janvier prochain. Il n'est donc pas inutile de renseigner aujourd'hui le public sur le fonctionnement d'un service dont l'utilité se mesurera à l'usage qui en sera fait. La loi elle-même ne nous fournit à ce sujet que des indications assez vagues, car elle se borne à poser en trois articles très courts les principes de l'institution. L'article 1^{er} dispose que les postes suisses pourvoient « à l'encaissement, au paiement et au transfert de sommes d'argent au moyen de chèques et virements ». L'article 2 règle l'organisation qui est très simple : il s'agit uniquement de créer à la direction générale des postes une nouvelle division qui comprendra un inspecteur, un adjoint et le personnel subalterne nécessaire. L'article 3, enfin, prescrit que le Conseil fédéral édictera une ordonnance d'exécution. Celle-ci n'a pas encore été élaborée. Mais nous pouvons nous rendre compte de ce qu'elle sera en consultant le projet qui avait été soumis, à titre de renseignement, aux commissions parlementaires chargées de préavis sur la loi. En tout cas, on peut se rendre ainsi compte des principes essentiels qui présideront à l'organisation et au fonctionnement du nouveau service.

L'organisation, comme le dit la loi, comprend la création d'un inspectorat à la direction générale des postes. Il sera installé en outre un certain nombre de bureaux de chèques, en tout cas au siège de chacune des directions d'arrondissements. Enfin les bureaux de poste et les dépôts de poste

comptables serviront d'organes au service des chèques et virements.

Le fonctionnement de ce service est très simple. Toute personne, toute raison sociale, association ou office, peut se faire ouvrir un compte de chèques et virements par demande écrite adressée à un bureau postal ou à une direction d'arrondissement. Cette demande peut être écartée — sous réserve de recours à la direction générale — si la situation juridique de son auteur n'est pas claire ou si celui-ci a fait faillite ou a été l'objet d'un acte de défaut de biens. Le compte est ouvert, en règle générale, dans l'arrondissement dans lequel le demandeur est domicilié ou dans lequel il a son établissement commercial. Le dépôt de garantie s'élève à 100 francs et cette somme porte intérêt, comme au reste toutes les sommes versées au compte de chèques, mais à un taux réduit — 1,8 pour cent dans le projet d'ordonnance.

L'administration inscrit à l'avoir du titulaire d'un compte de chèques :

- le montant des mandats-poste à son adresse ;
- les sommes encaissées pour son compte par recouvrements ;
- le montant des remboursements échus qu'il a déposés à la poste ;
- le montant des mandats-poste, recouvrements ou remboursements que l'administration des postes doit à une autre personne, à condition que celle-ci en ait prescrit le report sur le compte du titulaire et que ce dernier soit d'accord ;
- le montant des chèques que d'autres titulaires transmettent à un bureau de chèques et au verso desquels il est désigné comme bénéficiaire (virement).

Le titulaire d'un compte dispose d'un carnet de chèques qui lui permet de disposer de son avoir. Le porteur d'un chèque postal peut s'en servir :

a) pour en toucher le montant en espèces au bureau de chèques sur lequel il est tiré ;

b) pour en assigner le montant sur un bureau de poste à fin de paiement comptant ;

c) pour en reporter le montant au crédit d'un autre titulaire de compte de chèques (virements).

Le 1^{er} et le 15 de chaque mois, le titulaire reçoit, au moyen d'un extrait de compte, l'état des inscriptions faites à son crédit et à son débit.

En somme, le système du chèque et surtout celui des virements offre à chacun un moyen très simple d'opérer des versements ou des paiements sans déplacement de numéraire. Ce qui importe, c'est qu'il pénètre dans les masses, qu'il se vulgarise et alors on appréciera bien vite ses avantages considérables. Peut-être s'étonnera-t-on un jour qu'il ait fallu tant de temps pour réaliser une réforme si simple.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Télégraphie sans fil. — Des stations de télégraphie sans fil sont actuellement installées au Rigi Scheidegg et au Gothard, stations ayant surtout un but militaire. Le Rigi Scheidegg correspondra avec le fort Stöckli, au Gothard, éloigné de 50 kilomètres à vol d'oiseau.

Deux mâts de plus de 50 mètres de haut, ont été établis afin que la dépêche puisse être expédiée et reçue, ceci aussi en provision de déviations qui pourraient provenir des masses de glace ou de neige. Un dynamo au Rigi fournira le courant suffisant. Les travaux approchent de leur fin dans cette dernière station. Celle du Gothard le sera au milieu de décembre. Les essais commenceront immédiatement. Les appareils sont livrés par la société de télégraphie sans fil, à Berlin, qui a également fourni la marine allemande.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 172

Diane la Pâle

Par Jules MARY

Et comme il voulait, de nouveau, s'échapper :
 — Au moindre mouvement que tu feras pour t'éloigner de moi, dit-elle, je crie, j'appelle à moi et je te livre...
 — Tu n'oserais !
 — Par toute l'affection que j'avais pour ma sœur, je le jure !
 Il comprit qu'elle exécuterait sa menace.
 Il courba la tête.
 Au même instant, il y eut parmi cette foule d'hommes et de femmes une sorte de remous.
 Quelqu'un venait d'accourir, un long personnage aux grands bras et aux grandes jambes.
 Diane le reconnut.
 C'était Persillard, envoyé par Jactain.
 Elle n'entendit pas ce qu'il dit, mais les ouvriers crièrent, en passant près d'elle :
 — A la vieille fosse ! à la vieille fosse ! On les sauvera !
 Diane répéta, comme pour tâcher de comprendre :

— On les sauvera ! Mon Dieu ! serait-ce possible ?
 Et elle les suivit, entraînant Antonio.
 Chaque fois qu'elle sentait un effort de celui-ci pour se dégager, elle lui disait :
 — Prends garde !
 Et ses yeux exprimaient une résolution si énergique qu'il fut dompté et n'opposa plus à la jeune fille aucune résistance. On eût dit d'ailleurs, à la voir, qu'il n'avait plus aucun ressort dans la volonté. Tous ses nerfs tendus, tant que le crime avait été à commettre, se détendaient brusquement, à présent que le crime était commis.
 Ce fut ainsi que Diane et Antonio virent rapporter Olsire et Philippe. Ce fut ainsi qu'ils assistèrent aux soins qui leur furent donnés. Et quand elle entendit les premières paroles de sa sœur, elle vint s'agenouiller auprès d'elle, mais non sans avoir dit à Antonio :
 — A la moindre tentative de fuite, je jette ton nom à ces ouvriers.
 Antonio, tremblant, ne songeait même pas à fuir.
 Diane disait à sa sœur :
 — Claire, Claire ! tu as failli mourir...
 Et elle regardait la jeune fille avec des yeux si doux, si intelligents, si pleins de tendresse et en même temps de douleur, que Claire se jeta dans ses bras avec un grand cri :
 — Diane ! Diane ! enfin te voilà, je te retrouve !...
 Et elle lui penchait la tête pour mieux voir ses yeux

qui, depuis si longtemps, n'avaient pas eu de sourire pour elle.

Diane cacha sa tête contre la poitrine de sa sœur.
 — Oai, sœur, je suis réveillée de mon long sommeil... Je t'aime comme par le passé... Le bonheur est encore possible pour nous... puisque je ne serai plus auprès de toi comme si j'étais morte...

Comme on ne pouvait laisser là où ils étaient étendus, Philippe, Claire et Jactain, et comme d'autre part ils étaient encore trop faibles pour qu'il leur fût possible de marcher, on les transporta à l'Aigillette.

Diane suivit la foule ; Antonio, la tête basse, venait auprès d'elle.

Il comprenait que le dénoncement approchait pour lui et il se sentait perdu.

Dans les yeux de Diane, nul pardon à espérer.

Il essaya de supplier :

— Diane, je suis ton frère ! Epargne-moi !

Elle n'entendait pas.

Alors il disait :

— Songe que si tu me trahis, je révélerai à tous ceux qui sont là, à tous ces ouvriers, à Claire, à Philippe, le passé infâme de Bartoli !... Et qui osera me punir d'avoir voulu me venger ?...

— Ils seront juges de ton action abominable. Les innocents que tu as failli faire périr prononceront sur toi, te châtieront ou te pardonneront. Je n'y peux rien.

Le tunnel du Simplon. — Il est aujourd'hui certain — une communication officielle du Conseil fédéral l'annonce — que le Simplon ne pourra pas être ouvert à l'exploitation le 1^{er} janvier prochain. D'après les derniers renseignements, la ligne ne serait pas prête avant le 1^{er} mai. Ce retard permettra peut-être de reprendre l'étude d'un projet qui avait été abandonné : l'introduction de la traction électrique sur le Simplon dès l'ouverture de l'exploitation. Le gouvernement italien est très désireux de voir réaliser ce projet, et ce n'est pas sans raison qu'il a invité M. Zemp, chef du département des chemins de fer, à se rendre compte sur les lieux des progrès réalisés dans la Haute-Italie par l'industrie électrique en matière de traction de chemins de fer. Cette visite, à laquelle ont pris part également la direction générale des chemins de fer fédéraux et plusieurs ingénieurs, hâtera sans doute l'étude de la question.

La Faucille. — L'*Echo de Paris* dit qu'on lui a assuré que les pourparlers relatifs au percement de la Faucille touchent à leur fin avec la compagnie intéressée, qui prendrait à sa charge, avec la garantie de l'Etat, les dépenses nécessitées par les travaux. La conversation continue encore, il est vrai, entre la France et la Suisse. Elle se poursuit dans les meilleures conditions, et il y a lieu d'espérer que l'accord entre M. Gauthier, la Suisse et la Compagnie intéressée sera conclu à temps pour que le ministre demande à la Chambre de discuter, au moment de l'examen du budget, le projet qu'il a préparé.

Un Suisse victime des massacres du Caucase. — Une bernoise, établie à Tiflis, écrit au *Berner Tagblatt* : Parmi les nombreuses victimes des fusillades de ces derniers jours, il faut regretter celle de M. le pasteur Muller, qui, depuis vingt-trois ans, desservait la colonie d'Helenendorf, dans le Caucase.

Il se rendait à une réunion pastorale, à Tiflis, lorsqu'il fut atteint de deux coups de feu et mortellement blessé. Transporté dans un hôpital, il mourut peu après.

Relations avec l'étranger. — L'office des postes impériales allemandes vient d'informer la direction des postes suisses que, jusqu'à nouvel ordre, les paquets et envois de valeurs à destination de la Russie ne sont plus admis aux transports.

Le public est en conséquence prié de suspendre provisoirement le dépôt à la poste d'envois de messageries pour la Russie.

Lucerne. — **Incendie.** — Jeudi matin à 7 h. la maison du cultivateur Gaspard Buhler, à Willisauland, a été réduite en cendre, ainsi qu'une grange attenante et une porcherie.

La maison était habitée par la famille de Buh-

Il revenait à elle, la suppliait encore, mais il se hêrta à son obstiné silence.

A l'Aiguillette, Philippe demanda :

— Où est mon père ?

On s'aperçut alors que Bartoli n'était pas remonté.

— Vous l'avez abandonné, dit Philippe.

Les ouvriers qui avaient construit le barrage protestèrent. Ils dirent que Bartoli leur avait commandé de remonter par les échelles; qu'ils avaient cru qu'il venait derrière eux.

Qu'était-il devenu ?

Un triste pressentiment passa dans tous ces cœurs.

Philippe voulut se lever pour courir à la mine.

Mais il retomba; il était trop faible; ses jambes refusaient de le porter; le docteur lui ordonna de ne faire aucun effort. Il se mit à sangloter.

Des ouvriers se dévouèrent, descendirent en toute hâte.

De longues minutes s'écoulèrent.

Un silence religieux s'était fait parmi tous ceux qui étaient là. Un quart d'heure. Une demi-heure. Rien.

Que faisaient donc les mineurs descendus ?

Au moment où ils avaient atteint la gare d'accrochage, ils avaient aperçu tout à coup Bartoli, devant le barrage, un pic de hauer à la main.

Il frappait le barrage à coups de pic, méthodiquement,

ler et par celle de son frère Jacob. Les bâtiments sont assurés pour 18,000 fr. et le mobilier en vaut 22,500. A part le bétail, rien n'a pu être sauvé.

L'incendie s'est déclaré dans la chambre d'un domestique, vieillard qui, suppose-t-on, a manipulé maladroitement sa lampe. Des pompes étaient accourues de Uffhusen, mais par suite du manque d'eau, elles n'ont été d'aucune utilité.

Genève. — **Drame.** — Samedi à midi, M. le commissaire Aubert était appelé, boulevard des Philosophes 11, où une jeune étudiante venait de mettre fin à ses jours par pendaison. On ignore les motifs de cette triste détermination.

Parricide involontaire. — Un jeune wattmann de la Compagnie genevoise des tramways électriques, Jean Gal, pilotant la voiture dont son père était le conducteur, sortait celle-ci du dépôt de la Jonction, sur le signal de départ que lui avait donné son père. Il ne s'aperçut malheureusement pas que ce dernier, en voulant monter sur le marche-pied, était serré entre la porte du dépôt et le tramway. Lorsque, aux cris d'autres employés, il s'arrêta, Gal père gisait sur le sol, la poitrine écrasée. L'infortuné mourut au bout de quelques heures.

Valais. — **Accident.** — Un ouvrier du téléphone de Brigue est tombé jeudi soir du haut d'un poteau et s'est brisé la colonne vertébrale. La victime, du nom de Bittel, est morte le même soir à l'hôpital de Brigue.

Vaud. — **Les filous.** — Un Savoyard en séjour jeudi soir à Morges est accosté par un individu assez bien mis qui lui met la main sur l'épaule et lui dit :

« Mon ami, je suis agent de la sûreté, vous allez immédiatement me remettre votre montre et l'argent que vous avez sur vous. La montre a été volée et je suis chargé de la retrouver. »

Le Savoyard avait acheté quelques jours auparavant cette montre d'un collègue. Pris de peur il la confia ainsi que sa bourse au pseudo-agent de la sûreté... qui court encore.

— **Brûlée vive.** — Vendredi matin, vers six heures, au hameau de Montblaison, Mme Vve L. Peneveyre, ménagère, habitant une maison isolée, a mis le feu à ses vêtements, on ne sait pas comment. Ne pouvant maîtriser les flammes, elle sortit de la maison en criant au secours. On la jeta dans la fontaine.

Un journalier, M. Jacques Roux, qui s'était porté à son secours, a été grièvement brûlé aux mains et au visage. Tous deux ont été transportés à l'Hôpital cantonal; Mme L. Peneveyre a succombé lundi matin à ses brûlures; l'état de M. Jacques Roux est stationnaire.

comme eussent fait les ouvriers si l'ordre leur avait été donné de le démolir et de rétablir la communication.

Mais ils comprirent bientôt qu'il agissait là sous l'impulsion d'un accès de folie.

Eperdu, les yeux hagards, le visage enflammé, sans plus de forces, il frappait, il frappait toujours.

Et en arrivant, les ouvriers l'entendirent qui disait d'une voix sourde, pareille à un râle de moribond, semblant rythmer ses coups de pioche :

— Je veux mourir ! Je veux mourir !

Ils se précipitèrent sur lui, arrachèrent l'outil de ses mains, mais il se défendait :

— Monsieur Bartoli, monsieur Bartoli !

— Laissez-moi... fuyez...

— Mais que faites-vous ? Si vous détruisez le barrage, c'est la mort, une mort certaine, horrible.

— Je veux mourir.

— C'est la destruction de la mine tout entière.

— Peu m'importe !

— Venez ! Venez !

— Laissez-moi... je suis votre maître...

— Votre fils est sauvé... Mlle Claire est sauvée... Tout le monde vous attend dans l'anxiété, dans l'angoisse...

— Je veux mourir !

(A suivre.)

ÉTRANGER

France. — **Un communal de marque.** — On annonce que M. Jules Bergeret, ancien membre de la Commune, vient de mourir à New-York, à l'âge de 75 ans.

Successivement typographe, correcteur d'imprimerie, commis de librairie, il avait pris une grande part à la lutte contre l'empire; il soutint, à cette époque, dans les réunions publiques, les candidatures de Jules Favre, Jules Simon, Ernest Picard, Eugène Palletan. Pendant la guerre, il appartint à l'armée régulière; le 18 mars, quand éclata l'insurrection de la Commune, il était membre du comité central de la garde nationale. A quelque temps de là, il fut nommé général par le comité, en même temps que Duval et Etudes, et chargé de tous les services militaires de Paris.

Le 26 mars, il était élu membre de la Commune par 14,003 voix; dans l'assemblée communale, il fut nommé membre de la commission militaire.

A la sortie du 5 avril, il fut chargé des opérations contre le Mont-Valérien. C'est à ce propos qu'il envoya la célèbre dépêche portant que : « Bergeret lui-même était à Neuilly ».

Trois jours après, Cluseret le faisait arrêter sous prétexte d'insubordination. Dombrowski lui succéda alors dans son commandement. Bergeret fut enfermé à Mazas; il en sortit le 22 avril. Il alla siéger de nouveau dans la Commune et il fut, le 16 mai, désigné comme membre de la nouvelle commission militaire. Dans les derniers jours du mois de mai 1871, il s'échappa et se réfugia à Bruxelles, gagna ensuite Londres et y séjourna jusqu'à son départ pour l'Amérique où s'étaient exilés quelques membres de la Commune, notamment Pottier, l'auteur de l'*Internationale*.

Les dernières années de ce vieillard ont été lamentables; depuis douze ans, il était veilleur de nuit dans une usine à gaz, et sans la misérable somme que lui rapportait cette place, il serait mort de faim.

Suède. — **La renonciation du roi.** — Le roi a adressé au Storting de Norvège une lettre l'informant qu'il renonce à la couronne norvégienne.

Russie. — **La révolution à Pétersbourg.** — Dimanche, le mouvement continuait à s'aggraver. Chaque minute passée diminuait les chances du gouvernement de sauver la situation. Déjà tout le monde parle ici d'une république comme d'une solution inévitable.

Le comité révolutionnaire, inspiré par des enseignements du pape Gapone, est devenu la force dominante. Les chefs du parti constitutionnel, assemblés à Moscou semblent avoir perdu la direction qu'ils exerçaient ces temps derniers sur les esprits.

On craint que les ministres, réunis à Péterhof pour rédiger, dit-on, un projet de constitution, ne soient pas capables de trouver une formule ayant des chances, à l'heure actuelle de résoudre les difficultés.

— On mande de Pétersbourg au *Standard* que le yacht impérial et des navires d'escorte sont sous vapeur avec l'ordre de se tenir prêts à transporter le tsar et la famille impériale en Danemark, s'il le faut.

— On mande de St-Pétersbourg, 29 octobre, au *Daily Telegraph* :

« J'apprends que le tsar vient d'accepter le programme libéral. M. Witte est nommé premier ministre. L'empereur donne les pouvoirs législatifs à une assemblée nationale, à laquelle toutes les classes de la population pourront élire des représentants. La loi martiale est abolie dans tout l'empire. Le tsar adressera un manifeste au peuple. »

— **En province.** — La situation empire à Riga. La police tire dans les rues. Des collisions se sont produites entre 300 manifestants et un détachement de dragons. Il y a eu plusieurs blessés.

A Tiflis, on tent dans le et tranças militaire de tués et blessés.

La situation fusil éclatant.

Vendredi dans les rues quelques ar pas été mai jourd'hui.

Quelques de tirer su arrêtés.

A Rostof poursuit en

A Lodz, vriers ont t ques interv blessés.

Un indivi d'alcool, qu tués.

CA

Electio ton, les élec seil nationa

Voici les

Fribourg-B

Lac

Cercle de I

Total des

Sarine

Singine

Broye

Total des

G'âne

Gruyère

Veveyse

Total des

Accide

duit à Berl

taire de sci

courroie de

jeune, est n

Assass

assassinée

Mme veuve

Un carnet

l'assassin.

G

Les éle

été peu fré

On s'attend

pation pou

surtout à la

tions des o

de MM. Th

dernier pou

district et s

munes, heu

leurs servic

discours »

beaucoup d

ment des él

ter leur co

la députati

RANGER

communard de marque. — On Bergeret, ancien membre de mourir à New-York, à l'âge

topographe, correcteur d'imprimerie, il avait pris une grande de l'empire; il soutint, à cette onions publiques, les candidats, Jules Simon, Ernest Picard, pendant la guerre, il appartient le 18 mars, quand éclata l'insurrection, il était membre de la garde nationale. A quelque nommé général par le comité, Duval et Etudes, et chargé militaires de Paris.

élu membre de la Commune dans l'assemblée communale, il de la commission militaire. avril, il fut chargé des opérations Valérien. C'est à ce propos ébre dépêche portant que: « était à Neuilly ».

Cluseret le faisait arrêter ordination. Dombrowski lui on commandement. Bergeret s; il en sortit le 22 avril. Il u dans la Commune et il fut, comme membre de la nouvelle. Dans les derniers jours du l s'échappa et se réfugia à suite Londres et y séjourna our l'Amérique où s'étaient ores de la Commune, notamment de l'Internationale.

des de ce vieillard ont été la- ouze ans, il était veilleur de e à gaz, et sans la misérable ortait cette place, il serait

onciation du roi. — Le roi g de Norvège une lettre l'ins e à la cou oane norvégienne. révolution à Pétersbourg. — ent continuait à s'aggraver. ée diminue les chances du ver la situation. Déjà tout le e république comme d'une

onnaire, inspiré par des en- Gapone, est devenu la force du parti constitutionnel, as- ablent avoir perdu la direc- t ces temps derniers sur les

ministres, réunis à Péterhof un projet de constitution, ne e trouver une formule ayant e actuelle de résoudre les

stersbourg au Standard que des navires d'escorte eont re de se tenir prêts à trans- amille impériale en Dane-

st-Pétersbourg, 29 octobre, le tsar vient d'accepter le Witte est nommé premier donne les pouvoirs législa- nationale, à laquelle toutes ation pourront élire des re- rtiale est abolie dans tout essera un manifeste au peu-

La situation empire à Riga. rues. Des collisions se sont manifestants et un détache- a eu plusieurs blessés.

A Tiflis, des coups de feu et des bombes éclatent dans les rues. Les chemins de fer caucasiens et transcaspiens ont cessé de circuler. Un train militaire de Tiflis a déraillé. Il y a eu plusieurs tués et blessés.

La situation à Odessa est terrible. Des coups de fusil éclatent de tous côtés.

Vendredi, à Sébastopol, ont eu lieu des conflits dans les rues. La foule a pu être repoussée et quelques arrestations ont été opérées. Elles n'ont pas été maintenues. La ville paraît tranquille aujourd'hui.

Quelques cosaques de Kiew, qui avaient refusé de tirer sur la foule des manifestants, ont été arrêtés.

A Rostof-sur-le-Don, une lutte acharnée se poursuit entre libéraux et conservateurs.

A Lodz, dimanche soir, plusieurs milliers d'ouvriers ont tenté d'organiser un cortège. Les cosaques intervinrent et il y eut un grand nombre de blessés.

Un individu a jeté une bombe sur un dépôt d'alcool, qui a été détruit. Trois hussards ont été tués.

CANTON DE FRIBOURG

Elections fédérales. — Dans tout le canton, les élections pour le renouvellement du Conseil national se sont passées très calmement.

Voici les résultats du scrutin :

	XXI ^{me} arrondissement	
	Dinichert	Diesbach
Fribourg-Belfaux	1476	1441
Lac	1338	1335
Cercle de Dompierre	368	374
Total des suffrages	3182	3150

	XXII ^{me} arrondissement	
	Bossy	Gottofrey
Sarine	1370	1337
Singine	1070	1050
Broye	1036	1041
Total des suffrages	3476	3428

	XXIII ^{me} arrondissement	
	Théroulaz	Grand
Glâne	1967	1951
Gruyère	1280	1252
Veveysse	775	767
Total des suffrages	4022	3970

Accident. — Un funeste accident s'est produit à Berlens jeudi. M. Ildore Perroud, propriétaire de scierie, a eu le bras droit arraché par une courroie de transmission. M. Perroud, qui encore jeune, est marié et père de famille.

Assassinat. — On a trouvé samedi matin, assassinée près de sa maison à Vallon, (Broye), Mme veuve Marguerite Bächler, âgée de 70 ans. Un carnet de dépôt de 5000 francs a été volé par l'assassin.

GRUYERE

Les élections fédérales. — Le scrutin a été peu fréquenté dimanche en pays de Gruyère. On s'attendait pourtant à une plus forte participation pour l'élection des conseillers nationaux, surtout à la suite des grandiloquentes proclamations des organes conservateurs et la conférence de MM. Théroulaz et Grand, venus exprès jeudi dernier pour stimuler le zèle des politiciens du district et serrer les mains des délégués des communes, heureux et fiers de cet hommage rendu à leurs services. Mais il paraît que les « superbes discours » de ces messieurs n'ont pas convaincu beaucoup de monde, puisque un cinquième seulement des électeurs se sont dérangés pour manifester leur confiance dans la sagesse, les talents de la députation du 23^{me} arrondissement.

En effet, sur 6000 électeurs environ que compte le district de la Gruyère, M. Théroulaz n'a obtenu que 1284 voix et M. Grand 1256. Et, chose heureuse à signaler, c'est que chacun de ces candidats a perdu du terrain depuis la dernière votation : le premier obtenait en 1902 1440 voix et le second 1420. Ils perdent donc l'un 156 voix et l'autre 164. Encore trois ou quatre élections comme celle de dimanche et les malheureux candidats n'auront plus qu'une centaine de voix. Voilà de quelle manière le grand parti conservateur progresse chez nous.

Encore, pour obtenir le résultat de dimanche, a-t-il fallu que le parti fribourgeoisiste votât pour le candidat conservateur, M. Théroulaz. Et oui, il nous a été donné de faire une singulière remarque sur l'orientation nouvelle du parti fribourgeoisiste, à l'occasion de ces élections fédérales. L'autre jour, le Fribourgeois manifestait son mécontentement de ce que nos conseillers d'Etat passaient la plupart de leur temps à Berne. Nos affaires cantonales souffraient de cet état de choses et si le traitement de nos conseillers avait été augmenté, c'était avant tout pour être plus assidus dans leurs travaux. Or, chacun a été bien surpris de voir ce même Fribourgeois — anti-gouvernemental — appuyer chaudement la candidature de M. Théroulaz, conseiller d'Etat, au siège du Conseil national!

A quoi faut-il attribuer ce revirement? Ce coup de barre à droite est-il le signe d'un rapprochement, d'une réconciliation entre gouvernementaux et conservateurs dissidents? Nous ne le croyons pas, parce que d'autre part il nous revient que le mot d'ordre du journal n'a pas été suivi par tout l'état-major du parti même. Ce qui est certain, c'est que l'accord ne règne pas précisément dans le petit contingent des fribourgeoisistes.

A Bulle, M. Théroulaz a recueilli 70 voix et M. Grand 65.

* * *

La liste des jurés fédéraux, présentée par le parti libéral-radical, pour le 3^{me} cercle de Justice de Paix de la Gruyère a obtenu la presque unanimité des suffrages.

A Bulle, sur 156 bulletins valables, M. Andrey, notaire, a obtenu 151 voix; M. Desbiolles Louis, 150; M. Dupasquier Jacques, La Tour, 154; M. Gremaud Constant, Morlon, 155; M. Magnin Michel, Riaz, 151; M. le D^r Pégaitez, 151.

La liste des jurés cantonaux, à Bulle, a obtenu de 143 à 159 voix sur 177 votants.

Une journée d'harmonie. — Notre public a eu dimanche un régal musical, admirablement servi par l'Harmonie Lausannoise et la fanfare bulloise. Nos hôtes vaudois ont été reçus à leur arrivée aux sons d'un pas redoublé et au bruit des mortiers. Compliments d'usage et vins d'honneur ont été naturellement passés. Le concert donné sur la place de la Promenade avait attiré toute la population, et la salle de l'Hôtel des Alpes avait peine à contenir tous les auditeurs qui se pressaient pour jouir du concert de l'après-midi. Inutile de dire que le programme a été fort bien interprété et que chacune des belles productions a été chaudement applaudie.

Une séance familière a réuni les deux sociétés et terminé cette bonne journée.

L'Harmonie a fait don à notre fanfare d'une grande coupe qui servit séance tenante à boire le vin d'amitié qui fera durables les meilleurs rapports entre ces deux corps de musique et laissant à chacun un bon souvenir de cette journée.

Le prix du lait. — Comparativement à beaucoup de localités en Suisse, les Bullois paient actuellement le lait bon marché, puisqu'il coûte 16 cent. le litre, tandis qu'il se paie 17 et 18 à Fribourg et de 18 à 20 dans d'autres villes. Les producteurs le vendent de 13 à 13 1/2 cent. aux laitiers, c'est ce qui fait que nous l'avons à bon

compte; il y aura vraisemblablement quelque changement l'année prochaine.

Les producteurs de lait de Bulle, au nombre de septante, viennent de se constituer en syndicat pour vendre directement leur lait au public. En ne contentant d'une légère augmentation sur le prix actuel que paie le consommateur, ils retireront directement une sérieuse plus-value de leur produit. Ce fait, qui tout d'abord peut ne pas plaire aux consommateurs, n'a cependant rien d'anormal. Depuis nombre d'années, le lait n'a presque pas varié de prix chez nous; de 15 cent. il a passé à 16, et c'est tout. Mais pendant ce temps, que de changements dans le prix des loyers de la terre, dans la cote des impôts et les frais généraux.

Au fait, l'idée de nos agriculteurs de traiter directement avec le consommateur n'est pas neuve. Elle se pratique sur une certaine échelle dans tous les commerces et aussi dans l'industrie.

Nos brasseries. — La Brasserie Collaud, en notre ville, vient de passer en mains de la Brasserie Beauregard, qui en a fait l'acquisition pour le prix de 325,000 fr. Fondée en 1853, la Brasserie passa en diverses mains, tantôt société anonyme, tantôt propriété particulière, pour devenir définitivement la Brasserie Collaud en 1877. Depuis cette époque, elle se développa constamment, pour prendre une grande importance en ces dernières années surtout.

Cette opération forme plus qu'un simple fait-divers pour notre contrée, car cette maison était avantageusement connue et ses produits très appréciés aussi bien en Gruyère qu'au dehors.

M. Louis Blanc, associé de M. Collaud, conserve la gérance de l'établissement pour le compte de la Brasserie Beauregard.

Drame d'amour. — Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre... Lui, ouvrier cordonnier, du nom de P., elle, petite bonne, du nom de... mettons Colombine, tous deux originaires de ce pays idyllique qu'est l'Italie, s'étaient avoués des sentiments tendres et réciproques, bien sûr. Mais ce bonheur ne pouvait être complet, puisque P. a laissé au pays une épouse et deux enfants, ce qui empêchait tout rêve d'union. Aussi nos amoureux décidèrent-ils d'en finir avec la vie. Et, dans la nuit de lundi à mardi, le sinistre projet fut mis à exécution. Jusqu'à la lie ils vidèrent les fioles d'amoniaque qui devait les unir dans la mort. Mais la dose fut insuffisante et les gémissements des malheureux réveillèrent bientôt les voisins qui intervinrent à temps. Les deux pigeons sont en traitement à l'Hôpital de Riaz. Ce sombre drame, dont notre ville a été le théâtre, en a impressionné la population.

Essayez l'emplâtre ROCCO

le plus efficace des emplâtres, composé de capsicum et doublé de flanelle. Il est recommandable dans tous les cas de rhumatisme, de douleurs du dos, de lumbago, etc. — Il se trouve dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 25.

Mises de fourrages.

L'office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, lundi 6 novembre 1905, à 2 heures du jour, à la salle du Tribunal, Château de Bulle, environ 11000 pieds de foin et regain, à consommer sur place, à Vuadens. (H664B)[1098

Dimanche 5 novembre

CASSÉE

à l'HOTEL DE VILLE de La TOUR

avec le concours de la Musique de l'endroit. [1097

Pour cause de changement, grand rabais sur le vin.

Invitation cordiale. J. DUPASQUIER.

